

# COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

---

## ADOPTION DU CROISSANT ROUGE PAR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE L'IRAN

Circulaire N° 72

Genève, le 5 novembre 1980

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*

Mesdames et Messieurs,

En date du 4 juillet 1980, la République Islamique de l'Iran a annoncé au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sa décision d'adopter le croissant rouge en lieu et place du lion-et-soleil rouge, comme emblème et signe distinctif du Service sanitaire des armées. Comme suite à cette décision, la Société nationale iranienne a également changé de nom et d'emblème. Elle s'intitule désormais « Société du Croissant-Rouge de l'Iran ».

Selon la pratique suivie dans des cas antérieurs de modification d'emblème, le CICR a demandé aux autorités iraniennes que ce changement soit communiqué officiellement aux Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Répondant à la Société nationale de l'Iran, le CICR et la Ligue, dans une lettre conjointe du 30 juillet, ont souligné la nécessité d'une telle communication, en ajoutant qu'ils pourraient après cela informer toutes les Sociétés nationales de ce changement et qu'en outre cette question figurait à l'ordre du jour du prochain Conseil exécutif de la Ligue.

Le 4 septembre, les autorités iraniennes ont fait part à la Suisse, Etat dépositaire des Conventions de Genève, de l'adoption du croissant rouge par la République Islamique de l'Iran, en lui demandant de bien

vouloir communiquer cette décision aux Etats parties à ces Conventions, ce qui a été fait par le Gouvernement suisse le 20 octobre dernier.

Par ailleurs, dans sa séance du 11 octobre, le Conseil exécutif de la Ligue a été mis au courant du nouveau nom et du nouvel emblème adoptés par la Société nationale de l'Iran et il a demandé au Secrétaire général de la Ligue d'en informer toutes les Sociétés nationales membres de la Ligue.

Tenant compte de ce qui précède, le CICR et la Ligue prient les Sociétés nationales de prendre acte du nouveau nom et du nouvel emblème de la Société nationale iranienne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

**H. Beer**

*Secrétaire général  
Ligue des Sociétés  
de la Croix-Rouge*

**J. Moreillon**

*Directeur du Département  
de la Doctrine et du Droit  
Comité international  
de la Croix-Rouge*

---

## **Deux nouveaux membres du CICR**

L'Assemblée du Comité international de la Croix-Rouge a élu deux nouveaux membres, M. Olivier Long et M. Dietrich Schindler, qui sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 1980.

M. Olivier Long est né à Genève en 1915. Il a fait des études de droit, de sciences économiques et de sciences politiques. Il est docteur en droit de l'Université de Paris, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, à Paris, et docteur ès sciences politiques de l'Institut universitaire de hautes études internationales, à Genève.